



L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	07/11/2025
Date d'Affichage	07/11/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUC, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBIAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

Mme Madeleine BARBELETTE

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE est nommée secrétaire de séance.

N°163-2025

Validation de la clôture budgétaire du Budget Le Clos d'Augustine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Résidence Le Clos d'Augustine » a été ouvert par délibération en 30/03/2015 afin de répondre à la nécessité de créer un budget annexe pour l'opération d'un nouveau lotissement.

Compte tenu de la vente de l'intégralité des terrains et de la fin des travaux, ce budget peut être clos. Un bilan financier de l'opération sera fait en fin d'année

L'excédent/le déficit du budget sera repris au budget principal de la commune en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la clôture au 31/12/2025 du budget annexe : Résidence Le Clos d'Augustine
- **DE REPRENDRE** l'excédent/ le déficit du budget « Résidence Le Clos d'Augustine » au budget primitif 2026 du budget principal de la commune ;
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le

Et publication le